

Le financement des commissions scolaires / School Board Funding

 fppe.ca/blog/financement-cs/

fppewp

Dans quelques mois, le budget (pré-électoral) du gouvernement sera déposé. Nous le suivrons avec intérêt et nous sommes en droit d'espérer des ajouts de ressources significatifs pour le personnel professionnel des commissions scolaires. En effet, dans le cadre de la mise à jour économique de novembre dernier, le gouvernement a annoncé un ajout de ressources de 12M\$ supplémentaire pour 2017-2017 (150 ETC) et 40M\$ récurrent pour 2018-2019 (500 ETC) pour des « spécialistes dans les écoles, dont des orthophonistes et des orthopédagogues ». Il s'agit d'une excellente nouvelle, mais encore faut-il que les mesures en découlant soient protégées.

En effet, au-delà des promesses budgétaires, c'est par les règles budgétaires que nous savons comment se concrétise l'utilisation des sommes allouées. La FPPE déplore que de nombreuses mesures budgétaires soient désormais décentralisées, ce qui nuit considérablement à l'organisation cohérente des services professionnels. Les règles budgétaires amendées cet automne ont apporté deux changements significatifs. D'abord, l'élimination de l'étape de la validation de clientèle EHDAA ([voir la passerelle précédente](#)), mais aussi un nouveau modèle d'imputabilité pour les mesures budgétaires décentralisées. En juin prochain, les directions d'établissement devront en effet produire une reddition de compte pour chaque mesure décentralisée comprenant la description du ou des projets, le transfert de ressources entre mesures, les catégories d'emplois concernés et les ETC utilisé pour chaque projet.

Enfin, soulignons que dans son plus récent rapport, la Vérificatrice générale du Québec a entre autres critiqué que les paramètres de calcul des allocations pour les services éducatifs ne reflètent pas suffisamment les besoins des milieux et que le Ministère ne tient pas suffisamment compte des besoins et des particularités des commissions scolaires lors de l'établissement de la subvention de fonctionnement. Doit-on s'attendre à des changements dans le mode de financement des commissions scolaires ? C'est à suivre.

La Passerelle – Janvier 2018

In a few months, the government's pre-election budget will be tabled. We will be following the developments closely, and are expecting significant professional resource additions for school boards. Indeed, as part of the economic update last November, the government announced an additional \$12M for new resources (150 specialized professionals) in 2017–2018 and a recurring \$40M for "specialized professionals, including speech therapists and remedial tutors" (500 specialized professionals) in 2018–2019. This is great news, but then again, the resulting measures must be protected.

Indeed, beyond budget promises, it is the budgetary rules that guide us on how to use the sums allocated to us. The FPPE deplores that numerous budgetary measures are now decentralized, which considerably undermines the coherent organization of professional services. The budgetary rules amended this fall led to two significant changes: ending the declaration of enrollments and

validation for special needs students ([see previous Passerelle](#)) and a new accountability model for decentralized budgetary measures. Next June, school administrators will have to produce a report for each decentralized measure, and also provide project descriptions, resource transfers between measures, the affected job classes, and the specialized professionals used for each project.

Finally, the Auditor General of Quebec's most recent report disapproved that the parameters to calculate educational service allocations do not adequately reflect school communities' needs and that the Ministère does not take the needs and particularities of school boards into account when determining operating grants. Will changes be made to school board funding methods? We'll be watching closely.

